RAPPORT D'ACTIVITÉS

de la

Commission de surveillance de la Convention collective nationale de travail pour les hôtels, restaurants et cafés (CCNT)

pour l'année 2010

Table des matières

- I CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DE TRAVAIL POUR LES HÔTELS, RESTAURANTS ET CAFÉS DU 6 JUIN 1998
- II EXÉCUTION DE LA CONVENTION
- III NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS ASSUJETTIS
- IV COMMISSION PARITAIRE DE SURVEILLANCE DE LA CCNT
- V ORGANES D'EXÉCUTION Commission de surveillance

Convention collective nationale de travail pour les hôtels, restaurants et cafés du 6 juin 1998

La nouvelle CCNT est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2010, après des campagnes d'information dans l'ensemble du pays, la conférence de presse de juin 2009 et l'extension prononcée par le Conseil fédéral le 11 décembre 2009.

Les premiers enseignements tirés permettent de constater que la majorité des employeurs et des employés étaient parfaitement informés sur les nouveautés. Les inspecteurs et le service juridique de l'office de contrôle aussi ont contribué à la fourniture d'informations et de conseils.

Les échos ont été fondamentalement positifs. La Commission paritaire de surveillance de la Convention collective nationale de travail pour les hôtels, restaurants et cafés a décidé dès le début 2010 de ne pas attendre l'année suivante pour mettre en oeuvre le concept de formation et de perfectionnement, mais de le faire immédiatement.

Les concepts nécessaires pour les différentes filières de formation ont été élaborés sans délai, et les cours bénéficiant d'un soutien financier ont également commencé immédiatement.

Les nombres de participants ont été les suivants: 149 pour Progresso, 13 pour les cours avec AFP, 120 pour les cours avec examens professionnels et 19 pour les cours avec examens professionnels supérieurs.

GastroSuisse et hotelleriesuisse ont également commencé leurs formations G2+, G3 ainsi que spécialiste de la conduite d'un groupe.

Le bilan de cette année est que la collaboration avec Hotel & Gastro formation, à Weggis, a été très constructive et positive dès le début et qu'elle s'est poursuivie dans cet esprit.

L'introduction et la phase initiale des concepts de formation et de perfectionnement bénéficiant du soutien de fonds de la CCNT ont été très positives, la devise étant «Démarrons en restant flexibles!».

Exécution de la Convention

Les principales activités réalisées en 2010 ont été:

1.) Encaissement des contributions aux frais d'exécution

Cette année, les contributions aux frais d'exécution ont été augmentées de Fr. 48.— à Fr. 89.— par établissement et par collaboratrice et collaborateur. Cette augmentation résulte des négociations pour la nouvelle CCNT 2010.

Cette année aussi, les factures des contributions annuelles aux frais d'exécution ont été envoyées en décembre.

2.) Renseignements juridiques téléphoniques

20'860 renseignements téléphoniques gratuits concernant la CCNT ont été donnés en 2010 (exercice précédent: 26'260). Il faut ajouter à ce nombre 6'519 renseignements concernant le Code des obligations, la loi sur le travail, l'encaissement des contributions aux frais d'exécution, etc. (exercice précédent: 8'550). Ce nombre correspond à une moyenne d'environ 109 renseignements téléphoniques par jour ouvrable (exercice précédent: 138). Le nombre de conseils personnels donnés au guichet est de 156 au total (exercice précédent: 124).

Le nombre de demandes de renseignements par courrier électronique a été de 3'416 en 2010 (exercice précédent: 3'407).

3.) Site Internet www.ccnt.ch

En 2010, notre site Internet a été visité en moyenne 1'108 fois par jour (exercice précédent: 818), avec un total de 25'130 pages consultées (exercice précédent: 24'293), ce qui correspond à 33'243 visites et 753'889 pages consultées par mois (exercice précédent: 728'780).

4.) Contrôles par sondages

4.1.) Contrôles par sondages du 1^{er} juin 2009 au 31 mai 2010

2'000 établissements ont de nouveau été choisis de manière aléatoire pour les contrôles par sondages du 1^{er} juin 2009 au 31 mai 2010. Les points contrôlés ont été:

- salaires minimums des catégories I, II, III (comme lors des contrôles par sondages en 2008/2009)
- contrôle du temps de travail (comme lors des contrôles par sondages en 2008/2009)

et, de nouveau,

- respect du 13^e salaire mensuel, conformément à l'art. 12 CCNT.

Le 31 mai 2010, les 2'000 contrôles par sondages se sont terminés dans les délais, après le contrôle, en 2010, du solde de 705 établissements.

Récapitulation des résultats:

Tous les salaires minimums sont respectés dans 81.5% (exercice précédent: 81.7%) des établissements contrôlés et pour 91.7% (exercice précédent: 92.6%) de l'ensemble des rapports de travail contrôlés.
Il existe un système utilisable de saisie du temps de travail dans 79.2%

(exercice précédent: 68.6%) des établissements.

Le 13^e salaire est payé à 89.3 % des ayants droit (exercice précédent: 87.7 %).

Des contrôles subséquents seront effectués dans 971 établissements.

4.2.) Contrôles par sondages du 1er juillet 2010 au 30 juin 2011

La nouvelle série de contrôles par sondages, qui porte sur un nombre inchangé d'établissements, a commencé dans les délais. Jusqu'à la fin de l'année, 1'161 établissements ont été contrôlés au sujet des 3 points fixés, à savoir les salaires minimums, le 13^e salaire et la tenue d'un contrôle du temps de travail.

5.) Inspecteurs/trices

En plus des contrôles par sondages et des contrôles subséquents, les inspecteurs/trices ont effectué 414 contrôles pendant l'exercice sous revue, sur la base de 446 nouvelles plaintes et de 36 datant de l'année précédente. Parallèlement, 27 dossiers ont été fermés en 2009 (retraits, non-assujettissements, faillites, etc.).

Les inspecteurs ont par ailleurs effectué 1'193 contrôles subséquents en 2010 (découlant de contrôles par sondages et de plaintes).

Nombre d'établissements assujettis

Le nombre d'assujettissements à la Convention collective nationale de travail au début de 2010 était le suivant :

- Etablissements assujettis	27'330
 Départs en cours d'année en raison de la cessation d'activités, parce que les conditions d'assujettissement n'étaient 	
plus remplies, etc.: - Nouveaux assujettissements à la suite de l'ouverture de nouveaux	819
 établissements, de réouvertures ou parce que l'établissement remplit les conditions d'assujettissement: L'office de contrôle a enregistré 8'454 mutations en cours d'année (changements de nom ou de raison sociale et d'adresse, sans influence sur le nombre d'établissements assujettis). 	999
- Nombre d'établissements assujettis à la fin de 2010:	27'510 =====

Commission paritaire de surveillance de la Convention collective nationale de travail

Pendant l'exercice sous revue, la Commission de surveillance a siégé en **séance plénière** au printemps et en automne (le 23 juin à Thoune et le 23 novembre à Zurich). Les affaires suivantes ont été traitées:

- Bilan et compte d'exploitation 2009
- Bilan intermédiaire au 30 juin 2010
- Attributions
- Budget 2011
- Rapport de gestion 2009
- Résultats des contrôles par sondages de juin 2009 à mai 2010
- Litiges (peines conventionnelles)
- Décision de versement de contributions pour les cours de formation continue et de perfectionnement d'UNiA, en vertu de l'art. 35h CCNT

En 2010, le **comité** de la Commission de surveillance a siégé en janvier, février, mars, avril, mai, juin, août, septembre, octobre, novembre et décembre. Ces séances ont eu lieu à Bâle, Berne, Bienne, Lucerne et Zurich.

Le comité a traité les affaires permanentes suivantes: questions financières (bilan et compte d'exploitation 2009, bilan intermédiaire au 30 juin 2010, attributions de fonds, budget 2011), contrôles par sondages (état des travaux, contrôles subséquents), litiges juridiques de la Commission de surveillance et de l'office de contrôle, informations concernant la commission tripartite et statistique des renseignements donnés par l'office de contrôle.

Des thèmes tels que:

- CCNT 2010; concept de formation et de perfectionnement Répartition des fonds Approbations Brochure commune Décisions des cantons au sujet des subventions Refus par l'office de contrôle
- Convention entre le seco et la Commission paritaire de surveillance de la CCNT pour les hôtels, restaurants et cafés au sujet de l'exécution des mesures d'accompagnement
- Commentaire de la CCNT
- Contrôle du temps de travail; solution de l'office de contrôle
- Versements aux parties contractantes
- Convention de prestations en rapport avec l'exécution de la loi fédérale concernant des mesures en matière de lutte contre le travail au noir
- Credit-Management: bureaux de recouvrement de créances
- Communiqué de presse au sujet des contrôles par sondages de juin 2009 à mai 2010
- Art. 1 et 2 CCNT, champ d'application
- Inscriptions dans la liste des écoles hôtelières
- Informations au sujet des statuts d'établissement saisonnier

- Subventions pour le concept de formation et de perfectionnement
- Campagne d'information/d'image de marque en 2011
- Cours pour les fiduciaires
- Libre circulation des personnes/convention de prestations avec le seco
- Barème des peines conventionnelles de la CCNT à partir du 1^{er} janvier 2010

ont complété l'ordre du jour des séances.

ORGANES D'EXÉCUTION DE LA CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DE TRAVAIL POUR LES HÔTELS, RESTAURANTS ET CAFÉS

COMMISSION DE SURVEILLANCE

Président

Monsieur F. Lachat, lic. phil.

et lic. en droit

Porrentruy

Représentants d'hotelleriesuisse

Monsieur C. Casanova

Crans-Montana

Monsieur M. Kaufmann, avocat Monsieur P.-A. Michoud

Berne Yverdon

depuis le 23.06.2010

Représentants de Gastrosuisse

Monsieur H. Jaisli, avocat

Monsieur J. Müller-Tschirky

Monsieur E. Bachmann

Zurich

Monsieur F. Haenni

Zurich

Lausanne

Représentants de SCA

Monsieur P. Hohl, lic. oec. HSG

Monsieur HP. Oettli

Zurich Muttenz

Représentants de H&G

Union

Monsieur E. Dubuis

Monsieur U. Masshardt

Monsieur J. Gonzalvez

Lucerne

Lucerne

Monsieur B. Poma

Brusino-Arsizio Lucerne

Monsieur St. Unternährer, lic. en droit Monsieur G. Knecht

Thoune

Représentants d'UNiA

Monsieur M. Moretto, lic. phil. hist.

Berne

Madame G. Hentsch

Berne

Représentant de syna

Madame M. Bertone

Zurich

COMITÉ

depuis le 23.06.2010

Président

Monsieur F. Lachat, lic. phil.

Porrentruy

Lucerne

et lic. en droit

Vice-présidents

Monsieur St. Unternährer, lic. en droit Monsieur M. Kaufmann, avocat

Berne

Membres

jusqu'au 03.11.2010	Madame M. Bertone	Zurich
depuis le 15.12.2010	Monsieur G. Bechtiger	Zurich
	Monsieur P. Hohl, lic. oec. HSG	Zurich
	Monsieur M. Moretto, lic. phil. hist.	Berne
	Monsieur H. Jaisli, avocat	Zurich

Délégation de révision

Madame M. Bertone, Zurich Monsieur H. Jaisli, avocat, Zurich

Secrétariat

COMMISSION DE SURVEILLANCE

Madame Chr. Büchler, Muri

Organe externe de révision

KPMG SA, Bâle

OFFICE DE CONTRÔLE de la Convention collective nationale de travail

	Directeur	Monsieur H. Moser	Langenthal
	Inspecteur Inspectrice Inspecteur Inspecteur Inspecteur Inspecteur Inspecteur Inspectrice Inspectrice Inspectrice	Monsieur B. Ducraux Madame A. Filippi Monsieur A. Geiser Madame S. Vulliamy Monsieur C. Rovina Monsieur Q. Charmill Madame I. Steiner Madame S. Louis Monsieur P. Poggio	Airolo Langenthal Poliez-le-Grand Baden Vicques Samstagern Bâle Payerne
depuis le 01.05.2010	Inspectrice	Madame S. Moser	San Nazzaro
depuis le 01.05.2010	Inspecteur	Monsieur R. Sefidan	Zurich
depuis le 01.01.2010	Assistant à l'inspection	Monsieur R. Ottolini	Bâle
depuis le 04.10.2010 depuis le 20.12.2010	Chef du service interne/comptable Collaboratrice TED Service juridique Service juridique Service juridique Service juridique	Madame C. Widmer Madame S. Flury Madame L. Lanz Madame C. Bordin Madame R. Zaugg Madame V. Winter	Bâle Oberwil Ormalingen Münchenstein Büsserach Pratteln